



Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)



Projet de Charte d’Ethique Du Conseil Economique et Social

8^{ème} Session Ordinaire
27 Octobre 2011

atives, le Conseil Economique et Social s'appuie sur une des composantes de la société et de ses forces vives, ainsi que sur le dialogue et l'échange entre ses membres en vue de rapprocher les points de vue sur les sujets que le Conseil examine.

Afin d'atteindre cet objectif, il convient d'assurer un climat sain et favorable au travail en commun entre les membres du Conseil, gage de la qualité et de l'efficacité de ses travaux.

A cette fin, et en complément des dispositions du règlement intérieur, les membres du Conseil Economique et Social ont convenu d'établir une Charte d'Ethique définissant les principes généraux susceptibles d'instaurer un climat de dialogue constructif et d'entente entre ses diverses composantes ; une charte qui engage les membres, individuellement et collectivement, avec conviction et détermination, afin que le Conseil réalise pleinement ses missions.

Coopération constructive

Les membres s'engagent à assister aux travaux du Conseil de façon régulière. Ils œuvrent tous à renforcer un climat de confiance au sein du Conseil, tout en privilégiant la coopération constructive et en favorisant la convergence des points de vue par l'écoute et le dialogue.

Respect mutuel

Les membres du Conseil veillent à installer un climat de travail collectif basé sur le respect mutuel et la tolérance.

Ils veillent à ce que le plus grand nombre des membres participent aux débats du Conseil et ce en respectant les règles de conduite et de fonctionnement des séances et des travaux et en évitant tout jugement de valeur qui pourrait porter atteinte à la dignité d'autrui.

Principe d'objectivité

Les membres exercent leurs missions au sein du Conseil en toute impartialité et objectivité.

Il leur convient lors des séances d'audition ou d'autres activités organisées par le Conseil, de ne pas procéder à des jugements de valeurs à l'adresse des intervenants externes, et de s'abstenir de toute interpellation ne concernant pas l'objet des missions et des travaux du Conseil.

Application de l'approche genre

Les membres se doivent d'agir dans le sens de la garantie d'une représentation importante des femmes au sein des organes du Conseil et de ses instances exécutives et d'adopter l'approche genre dans tous leurs travaux.

Obligation éthique

Le Président est le porte-parole officiel du Conseil.

Les membres du Conseil peuvent communiquer à titre personnel sur les travaux du Conseil, tout en respectant les décisions prises par ses instances.

Les membres sont tenus de ne pas user de leur statut au sein du Conseil à des fins d'intérêt personnel, quel qu'en soient les formes.

Les membres sont tenus de signaler au bureau du Conseil tout conflit d'intérêt personnel susceptible d'influencer les décisions du Conseil.

Les membres agissent dans le cadre des missions et des délégations qui leur sont confiées par les instances du Conseil et s'engagent à ne pas les outrepasser.

La présente Charte d'Ethique est approuvée par l'Assemblée Générale du Conseil Economique et Social le